

LES ARRETES SECHERESSE EN COURS SUR LE TERRITOIRE

07-2026-06-30- 00003 du 30 juin 2026

Les niveaux de restriction

• **ALERTE RENFORCEE** pour **toutes les ressources** des bassins du **Doux** et de l'**Eyrieux, y compris** la rivière Eyrieux à l'aval du barrage des Collanges* ET les communes alimentées par le Rhône situées sur ces bassins (cf. carte).

Ressources en eau concernées

Passage d'un niveau de restriction à un autre lorsque le débit est :







- 5j consécutifs en-dessous d'un seuil
- 10 j consécutifs au-dessus d'un seuil

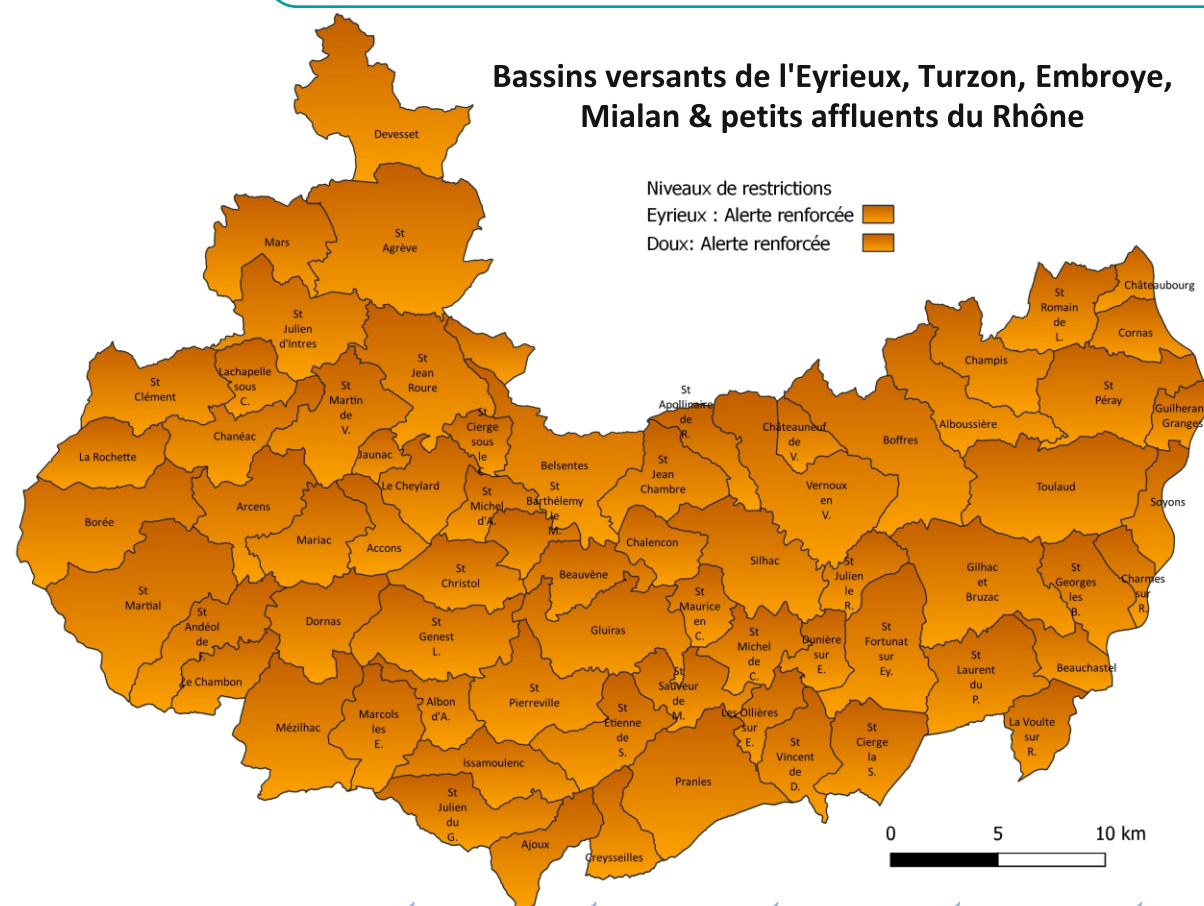
- Le réseau d'eau potable
- Les sources, forages, captages
- Les rivières, les ruisseaux et leurs affluents, sauf Eyrieux aval*
- Les retenues sur cours d'eau, en dérivation de cours d'eau ou alimentés par une source, forage...

Ne sont pas concernés : les stockages d'eau de pluie, retenues collinaires à remplissage uniquement pluvial et avec déconnexion estivale

*Cas particulier de la rivière Eyrieux à l'aval du barrage des Collanges : destockage destiné **UNIQUEMENT A UN USAGE PROFESSIONNEL AGRICOLE ET NON AUX PARTICULIERS**

LES RESTRICTIONS EN VIGUEUR : particuliers, collectivités, ASA domestiques

ALERTE RENFORCEE	
 Prélèvement direct en rivière	INTERDIT retirés les crépines, tuyaux, pompes... du cours d'eau ET des berges
 Pelouse, rond point, espace vert, jardin d'agément	INTERDIT sauf arbres/arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans de 20h à 9h les lundis, mercredis et vendredis
 Jardin potager	INTERDIT de 9h à 20h Autorisé de 20h à 9h si réserve d'eau ou arrosoir & gouttes à gouttes sur AEP
 Espace sportif	Autorisé de 20h à 23h les lundis et jeudis
 SPA & Piscine privée (unifamiliale)	INTERDIT sauf 1 ^{er} remplissage des piscines neuves dont le chantier a débuté avant les 1 ^{ères} restrictions. Remise à niveau autorisé de de 22h à 6h
 Piscine publique/privée collective (plurifamiliales)	INTERDIT 1^{er} remplissage Autorisé remplissage complémentaire courant
 Jeu d'eau	INTERDIT sauf si eau recyclée ou pour des raisons de santé publique
 Lavage voirie, toiture, façade...	INTERDIT sauf si réalisé par une collectivité ou entreprise professionnelle
 Lavage des voitures	INTERDIT à domicile sauf dans les stations de lavages professionnelles recyclant l'eau
 Canal, plan d'eau, béalière	INTERDIT y compris les potagers arrosés par des canaux
 Fontaine à circuit ouvert	INTERDIT



ADOPTER LES BONS GESTES

